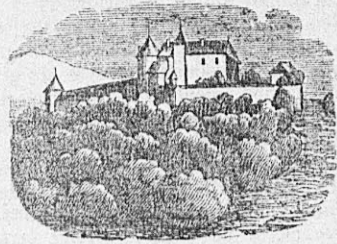




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :  
Annonces : Pour le canton,  
10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.  
la ligne ou son espace.  
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50  
» 6 mois, » 2 —  
Pour l'Étranger le port en sus,  
payable d'avance  
Prix du numéro : 10 cent.  
On s'abonne à tous les bureaux  
de poste.

BULLE, le 11 mai 1888.

## Les landsgemeinden.

Les premiers dimanches de mai sont consacrés dans les petits cantons à la landsgemeinde. A Uri, dans l'Unterwald, l'Appenzell, le canton de Glaris, le peuple entier, bourgeois et paysans, riches et pauvres, laïques et ecclésiastiques, se réunit en plein air, sous le soleil de Dieu et, après avoir imploré le Tout-Puissant, il adopte ou rejette les lois, nomme ses magistrats qui rendent compte publiquement de leur gestion. Chacun dit ouvertement et sans gêne sa manière de voir, applaudit ou désapprouve, et tous se retirent contents et sans murmures : ce qui a été décidé, c'est le peuple qui l'a voulu.

Tout le pays est en liesse, il a exprimé librement sa volonté, il a choisis ses chefs, il sait qu'ils méritent sa confiance; ils sont nés et ont grandi au milieu de lui, ce sont ses enfants. S'ils consacrent leur temps ou leurs loisirs à l'administration de la chose publique, c'est par devoir, ils ne sont presque pas payés, l'appas d'une place lucrative ne peut les guider.

En parcourant les comptes rendus de ces assemblées populaires, en constatant les droits dont jouissent ces petits peuples, l'économie avec lesquels ils sont administrés, le peu de charges qui pèsent sur eux, nous n'avons pu nous empêcher d'un amer retour sur ce qui se passe chez nous.

Grand Dieu! quelle différence! C'est le jour et la nuit, le pôle nord et le pôle sud, et cependant nous sommes tous enfants de la même grande patrie, comme eux nous sommes des citoyens suisses.

Se peut-il que les uns soient si libres et les autres si assujettis? Cette différence, dans un si petit pays, constitue une énormité. Il n'est pas admissible que des citoyens proclamés égaux par la constitution, exerçant les mêmes droits en matière fédérale, soient si inégaux dès qu'il s'agit d'affaires cantonales, c'est-

à-dire de celles qui les touchent de plus près et qu'ils connaissent le mieux.

Nos assemblées publiques sont des réunions de parti, nulle discussion contradictoire ne peut y avoir lieu. Sous peine d'être honnis ou persécutés, une foule de citoyens ne peuvent assister qu'aux assemblées de la majorité où quelques paillasses décorés du titre d'hommes d'Etat s'encensent mutuellement et déversent officiellement l'injure et la calomnie sur leurs adversaires.

Nous n'acceptons et ne rejetons aucune loi. Nous ne nommons ni les magistrats cantonaux, comme dans la plupart des cantons, ni même les chefs de nos communes, comme dans toute l'Europe. L'égalité proclamée par la constitution fédérale n'est pour nous qu'un vain mot. Ce serait le devoir des Chambres et du peuple suisse d'en faire une réalité.

Espérons que la prochaine session des Chambres fédérales ne se passera pas sans qu'un pas ne se fasse dans ce sens. Nous travaillons, nous nous compromettons parfois pour elles, il ne serait que juste qu'elles s'occupent aussi de nous.

Que de différences encore entre l'administration économique des cantons démocratiques et notre gouvernement compliqué et luxueux, qui compte plus d'employés qu'un département ou une province vingt fois plus peuplée et où l'on augmente le nombre des rouages, des employés à mesure que diminuent les attributions laissées aux cantons.

Dans les petits cantons, on cherche à diminuer les charges qui pèsent sur les contribuables; le gouvernement d'Obwald a été heureux et fier de pouvoir annoncer à la dernière landsgemeinde qu'il ne serait point perçu d'impôt cette année.

Dans notre canton, l'unique souci du fisc est de pressurer le plus possible les contribuables, d'obtenir de l'impôt le maximum de rendement; on augmente sans cesse les taxes cadastrales et, cette année, les commissions de district, sous la pression des agents de l'Etat, ont accru presque partout et de beaucoup

les cotes dues par le commerce et l'industrie, malgré la crise qui pèse sur le pays et la gêne qu'elle amène dans les familles. C'est qu'il faut de l'argent pour nourrir les parasites et entretenir ses créatures.

Qu'on nous pardonne ces réflexions bien moroses pour un beau dimanche de mai, alors que tout verdit dans les champs et les bois, et que la montagne resplendit aux rayons du soleil qui préparent le déjeuner de nos troupeaux si longtemps retenus à l'étable.

Pourquoi notre beau pays est-il gouverné par de si vilaines gens?

## Nouvelles suisses.

Militaire. — On écrit de la place d'armes de Thoune :

Déjà l'année dernière on avait fait ici des essais avec les engins à canons de fusils Maxim et Gardner; la semaine dernière, ces essais ont été repris en présence de la commission des fortifications et de la commission d'artillerie; ces deux machines ont été pourvues maintenant de nouveaux canons, et déjà l'on a commencé à expérimenter la munition de petit calibre (7,5 mm.) qui est prévue pour le nouveau fusil d'ordonnance amélioré.

La machine Maxim a l'apparence d'une petite bouche à feu montée sur affût; mais ce cylindre de bronze épais n'est qu'une enveloppe remplie d'eau froide destinée à refroidir le canon de fusil qui le traverse et qui, avec une vitesse de tir de 600 coups par minute, se trouve actuellement très échauffé déjà au cinquantième coup tiré. La charge et le tir sont opérés par le recul : l'ensemble de cet engin forme une arme très compliquée, mais terrible.

La machine Gardner se distingue par une construction extrêmement solide et très simple; elle a deux canons et est mise en action par une manivelle; sa rapidité de tir est de 300 coups par minute.

L'une et l'autre sont également susceptibles de mouvements latéraux, même pendant le tir, et l'on a obtenu avec ces engins des tableaux de précision aux distances de 1000 à 1400 mètres.

Alcools. — La société suisse des brasseurs a demandé au Conseil fédéral que les déchets de brasse-

cédenes, les cas de refus de service militaire avaient été nombreux parmi nos jeunes gens de la montagne; ils s'enfuyaient en Espagne. La terreur qu'inspire le métier de soldat est profonde dans nos pays, monsieur, et cela s'explique. Nous autres montagnards, nous avons besoin de sentir l'air des hautes cimes, emplir nos poumons, et nous étouffons dès que nous descendons dans la vallée.

Mais le gouvernement ne se paie pas de ces raisons-là, et il était, paraît-il, furieux contre nos conscrits. Il voulait faire un exemple. On mit la gendarmerie aux trousses du chasseur d'isards. Da diable si, avec leurs grosses bottes, les gendarmes auraient jamais attrapé Yves, sans un malheur dont on voulut faire un crime et qu'on mit sur le compte de notre pauvre camarade.

Un gendarme fut trouvé mort au-dessous de la cascade de Gavarnie. Il avait dû tomber du haut du pont, car des traces de sa chute apparaissaient sur un tertre isolé et tout à fait inaccessible dont le corps du gendarme avait détaché quelques pierres. Le cadavre était horriblement mutilé. Vous pensez, une chute de plus de deux cents pieds! Il était donc impossible d'en tirer aucun indice. Cependant, les gendarmes prétendirent que le chasseur d'isards, poursuivi par leur camarade, l'avait précipité dans le gave. L'un d'eux affirma même l'avoir vu. Or, le gendarme qui avait vu Yves commettre le crime était, ce jour-là et à cette heure, dans le cabinet de monsieur le juge de paix. Il n'y avait donc pas contre Yves l'ombre d'une preuve. Yves n'en fut pas moins accusé d'être un meurtrier.

Un meurtrier! lui, Yves Clet! Dès qu'il apprit quels soupçons planaient sur lui, le loyal garçon, ne prenant conseil

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 4

## LE CHASSEUR D'ISARDS

PAR ÉDOUARD DIDIER

— Allons-y, me dit Yves.  
M. le juge de paix était justement sur le seuil de sa porte quand nous arrivâmes.

— Ah! dit-il à Yves, qu'il connaissait bien, le chasseur lui avait vendu plus d'un isard, ah! mon pauvre garçon, tu n'as vraiment pas de chance.

— C'est vrai, monsieur le juge de paix, répondit Yves, je viens d'avoir le malheur de perdre ma mère.

— Oui, dit monsieur le juge de paix. Elle est même morte un peu trop tôt pour ton bien. Par son décès, tu perds le privilège que te faisait ta situation de fils aîné de femme veuve.

— Ainsi, monsieur le juge, reprit Yves, vous pensez que je cours comme les autres jeunes gens de la classe la chance d'être soldat.

— J'en suis sûr.

— Mais, monsieur, confiant dans la situation que je croyais m'être faite, je viens d'épouser une jeune fille dont je suis l'unique soutien.

— Tu t'es un peu trop pressé et la loi te le dira, tu as eu tort de te marier avant d'être légalement libéré.

— Mais puisque ma mère m'exemptait! dit obstinément Yves.

— Elle ne t'exempte plus, mon pauvre garçon, et tu n'as plus comme tes camarades qu'un espoir, c'est de tirer un bon numéro.

— Merci, monsieur le juge, dit Yves en poussant un gros soupir.

Comme vous le pensez bien, nous fîmes assez tristement la route pour remonter le village. Nous n'échangeâmes pas quatre paroles. Au moment de nous quitter, Yves me dit seulement en me serrant la main à me la briser :

— Tu sais, quoi qu'il arrive, je ne partirai pas.

Je m'en doutais bien.

Le jour du tirage arriva. Yves amena le numéro trois. Il n'y avait pas d'illusion à se faire. Cependant Yves ne fit pas entendre un mot qui trahît sa colère ou sa douleur, il supporta même, sans y répondre, les plaisanteries un peu grossières que ne manquèrent pas de lui adresser quelques-uns de nos gars; et ayant jeté son fusil sur son épaule, il reprit silencieusement le chemin de la montagne.

Depuis lors, personne n'aperçut le chasseur d'isards ni aux Eaux-Bonnes, ni aux Eaux-Chaudes. Quand vint le jour de se rendre à son corps, Yves ne donna pas signe de vie et fut bientôt poursuivi comme réfractaire. Il paraît même que les ordres arrivés de Pau étaient très sévères. Les années pré-

ent et guérison des MALADIES DES MALADES sera délivrée gratuitement d'A. NIEDERHAUSER, à Grand par l'imprimerie EMILE LENZ (arg). [33]

CHOCOLAT Chuchard PRÉPARÉ PAR LA MAISON FONDÉE EN 1825

hypothécaires. est chargé de placer sur de équés et à des conditions avan- 1/4 et au 1/2 %, des sommes à 20,000 fr. janvier 1888. FAVRE, notaire, Bulle.

OUVERTURE DES Les Colombettes dimanche le 13 mai. ent offre des bains d'eau de chauds, ventouses, des fumi- ains de lait ou de petit-lait et atisés. crème à volonté, etc. FRANÇOIS SUDAN

des Bains de Montbarry dimanche 6 mai. use. — Bains à toute heure. — s les jours. — Truites de rivière, on cordiale. [253] I. SKYPOUX.

d'Avry-devant-Pont. 13, lundi 14 et mardi 15 mai : ne musique & danse à la Cantine. invitation cordiale. [264]

Dimanche 13 mai : ne musique et danse de du Tirage, à Bulle. invitation cordiale. MARTIN MORAND, tenancier.

es du bas-ventre. s organes génitaux. Contagion. et leurs suites. Impuissance. Pollution. Ardeur d'urine. Per- Hématurie. Affections de la reins. Traitement par corres- mède inoffensifs. Point de dé- sa profession; discrétion. Bremicker, méd. prat., Glaris.

ispensable amille et dans chaque atelier : NT UNIVERSEL le PLUS-STAUFFER ruder tous les objets cassés, soit ine, vaisselle, pierres à aiguiser, orne, bois, ainsi que des meu- agés, de la quincaillerie, des s, pipes, pour fixer les boutons, becs de lampes, pour coller le , drap, cuir, etc. Meilleure colle ge de scie à contourner. 65 cent. le flacon avec mode l'imprimerie de la Gruyère, à [228]

ivrognerie. s certifiant la guérison de ma- par le traitement par corres- es remèdes inoffensifs de l'Eta- ur la guérison de l'ivrognerie de : N. de Moos, Hirzel; A. Vol- F. Domini Walther, Courcha- menbühl, Weid p. Schönenwerd; Rùthenbach (Berne); Mme Sim- st., Ringingen; F. Schneeberger, Furrer, Wasen (cant. de Berne). Traitement soit avec consente- insu du malade. Moitié des frais guérison. Attestations, prospec- aire gratis. Adresser : A l'Eta- ur la guérison de l'ivrognerie, à [35]



blées simplement au moyen de clous et de vis ;  
c) Objets comprenant les différents assemblages en usage dans le travail du bois (mi-bois, tenon, mortaise, queue d'aronde, etc.).  
L'ordre du jour général sera le suivant :  
**Lundi, mardi, jeudi et vendredi** : 6 à 8 heures — 9 à 12 heures — 2 à 6 heures, travail manuel.  
**Mercredi** : 6 à 8 heures — 9 à 12 heures — 2 à 4 1/2 heures, travail manuel.  
5 à 6 heures, conférence.

**Samedi** : 6 à 8 h. — 9 à 12 h., travail manuel.  
Les inscriptions au cours seront reçues jusqu'au 15 juin au département de l'instruction publique du canton de Fribourg.

Les sujets traités dans les conférences seront indiqués dans une circulaire ultérieure. En tous cas, les participants auront un aperçu sur l'histoire des travaux manuels à l'école, sur leur importance et sur les méthodes employées. (Communiqué.)

La Station laitière de Fribourg ouvrira très prochainement, dans l'une des salles de la vieille caserne, à Fribourg, une exposition permanente de machines, ustensiles et appareils de laiterie. Les industriels et fabricants qui seraient disposés à participer à cette exposition peuvent s'annoncer à la Direction de la station laitière, bâtiment des Postes à Fribourg. La Comité.

**Société fribourgeoise des fromagers.**

Dimanche 13 mai, à 2 heures de l'après-midi, dans la grande salle de la maison de Ville, à Vaulruz, assemblée générale des membres. Prière d'y assister nombreux.

MM. les fromagers et agriculteurs, non-sociétaires, qui s'intéressent au développement de l'industrie laitière et agricole sont pareillement priés de prendre part à cette réunion.

**Tractanda :**

- 1° Nomination d'un président;
- 2° Reddition des comptes et rapport;
- 3° Revision des statuts de l'association;
- 4° Discussion du projet de loi sur l'assurance du bétail;
- 5° Divers.

Bulle, le 8 mai 1888. La Comité.

La conférence des instituteurs de la Sarine s'est prononcée pour le principe de la gratuité complète des fournitures scolaires et a décidé de faire des démarches en faveur de l'application de ce système.

Nous sommes d'accord, pourvu que l'Etat se charge de ces fournitures et n'aggrave pas encore la situation des communes.

Un frère de Mgr Mermillod, le R. P. capucin Alfred, prêche dans ce moment-ci, le mois de mai, à Fribourg.

**GRUYÈRE**

**Nécrologie.** — Nous avons la douleur d'annoncer le décès prématuré du docteur Pasquier à Cully. Ce bon ami est mort à la tâche. Déjà souffrant lui-même, il se rendit quand même, dans la nuit de vendredi à samedi, auprès d'un malade qui réclamait ses soins dans un village au-dessus de Cully. Il s'assit, paraît-il, sur une petite mur qui sépare la route d'un ruisseau; c'est là qu'il fut foudroyé par une congestion cérébrale; le lendemain on retrouvait son cadavre près du ruisseau.

M. Pasquier fit ses études au Collège de Fribourg; comme son père il excellait dans les mathématiques. Il fréquenta ensuite les cours de droit en faisant un stage chez M. l'Avocat Gendre. Plus tard il accepta une place de précepteur à Bonn sur le Rhin. C'est ici qu'il changea de carrière pour se vouer aux études médicales, qu'il commença à l'université de cette ville, puis les continua à Heidelberg où il subit avec distinction l'examen pour l'obtention du diplôme de docteur. Il vint ensuite à Berne, terminer ses études, occupant en même temps un poste d'assistant.

Il se fixa d'abord dans la Gruyère où il pratiqua son art avec un réel succès pendant plusieurs années.

Il occupa pendant ce temps le poste de médecin-instructeur. Il alla plus tard s'établir à Cully, où il ne tarda pas à s'acquérir beaucoup d'amis et une nombreuse clientèle.

D'un caractère franc et ouvert le docteur Pasquier était une de ces figures sympathiques qu'on aime à rencontrer.

Comme médecin, il était capable et se distinguait surtout par la rectitude et la promptitude de son jugement.

L'ensevelissement eut lieu lundi à La Tour-de-Trême au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis qui tenaient à lui rendre leurs derniers devoirs, et à témoigner leur sympathie à sa famille éplorée.

**R. I. P.**

Une honorable famille de notre localité vient aussi d'être plongée dans le deuil par la mort de son chef. Monsieur Jean Pasquier, ancien caissier de la Banque populaire de la Gruyère, est décédé dans la nuit de mardi à mercredi, après une longue et pénible maladie; il était âgé de 69 ans.

M. Jean Pasquier était le type du père de famille probe et laborieux. Il a été pendant environ 25 ans caissier de la Banque populaire, et nos populations agricoles vous rediront encore avec quelle urbanité et quelle bienveillance il faisait accueil aux nombreuses personnes qui sollicitaient ses services.

Il a fait partie du Conseil général de la ville de Bulle et du Conseil communal qu'il a été appelé à présider pendant plusieurs années, comme syndic; et dans ces différents emplois, il s'est distingué par ses connaissances pratiques et un jugement droit.

Jean Pasquier appartenait au parti libéral, et grâce à ses idées tolérantes il avait gagné la confiance et l'estime de tous; aussi ce matin, un nombreux cortège, à la tête duquel on remarquait le Conseil d'administration et tout le personnel de la Banque populaire, l'accompagnait à sa dernière demeure. Qu'il repose en paix.

**Bulle.** — Chaque année, il est prélevé sur le budget communal une somme assez rondelette pour le traitement de notre police locale. Les contribuables n'ont, jusqu'ici, point réclamé contre cette dépense, quoique l'utilité de ces agents soit plus que douteuse, à juger par ce qui se passe les jours de foire.

Ainsi, pas plus tard que mercredi dernier, on entendait encore à 9 heures du soir de pauvres moutons bêler de faim devant un établissement, pendant que leurs propriétaires y vidaient litre sur litre. Et pourtant un règlement de police ordonne aux gardes-foire de mettre ces bêtes en fourrière.

Le même jour encore, une bagarre s'engage près de la place du marché au bétail; on se donne des coups de bâton en veux-tu, en voilà; parmi les spectateurs, nous distinguons le costume de trois de nos agents de police. Mais, malgré leur présence, la bagarre dégénérât en bataille si deux citoyens n'étaient intervenus courageusement et n'avaient séparé les combattants. Qu'attendaient donc, pour intervenir, nos agents à la livrée municipale? Un témoin.

**Foire de Bulle.** — Favorisée par un temps magnifique, la foire de mercredi dernier a été relativement considérable. Comme on le sait du reste, ce n'est point une foire d'exportation du bétail, les transactions se font surtout entre montagnards et gens du pays. Les troupeaux étant composés déjà et à la veille du départ pour la montagne, le bétail de choix n'est guère amené en foire.

Le bon bétail s'est bien vendu et l'on signale une reprise sur les animaux de boucherie dont la hausse est certaine.

Environ 500 pièces de gros bétail ont passé sur le champ de foire, une centaine est partie par chemin de fer et un chiffre au moins égal a pris la direction du Pays-d'Enhaut.

Les troupeaux commencent à sortir ces jours et les granges sont vides.

**Affaires agricoles.** — Jeudi prochain, 17 mai courant, à 1 1/2 heure de l'après-midi, dans la grande salle de l'hôtel des Alpes, à Bulle, assemblée générale de la Société d'agriculture de la Gruyère.

Conférence de M. le vétérinaire Bertschy sur l'éleve et le produit du bétail.

Toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'agriculture sont invitées à y assister. (Comm.)

Dimanche dernier, la Société de tir de Lucens (Vaud) inaugurerait son nouveau Casino-stand par un tir régional. La Société des carabiniers de Bulle tenait à s'y rendre, eu égard aux bons rapports qui ont toujours existé entre les sociétés de Lucens et de Bulle. Sur 17 sociétés concurrentes, la Société des carabiniers de Bulle a remporté la quatrième couronne. Nos félicitations!

Charmey, le 9 mai 1888. A la Tit, rédaction du journal la Gruyère.

Monsieur le rédacteur, Le numéro de votre journal du 5 courant contient une correspondance datée de Charmey, critiquant assez vivement la décision par laquelle le Conseil d'Etat accorde à M. Joseph fils d'Antoine Cottier l'autorisation d'exercer l'art de vétérinaire dans le cercle de la justice de paix de Charmey. Nous ignorons si cette correspondance provient bien réellement de Charmey, mais ce qu'il y a de certain, c'est que son auteur connaît bien peu les dispositions du public à l'égard de M. Cottier. Tout le monde, en effet, apprécie ici les réels et nombreux services que rend M. Cottier dans l'exercice de sa profession, et c'est avec satisfaction qu'on a salué dans la contrée la décision dont il s'agit.

Nous espérons que vous ne refuserez pas d'insérer ces quelques lignes dans votre prochain numéro, et, dans cette attente, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations empressées. Quelques propriétaires de bétail.

(Corresp. du 10 mai.) C'est en vain que je me suis donné la peine de lire les journaux du régime durant toute cette semaine. Il paraît que M. Henri Schaller, directeur de police, renonce à nous fournir les renseignements que je lui demandais dans ma dernière correspondance. Aussi je reviens à la charge.

Dernièrement, un journal de Bulle publiait la remarque fort juste que les jeunes gens, au lieu de se faire tous médecins, notaires, procureurs, etc., feraient beaucoup mieux de se vouer aussi à la médecine vétérinaire. Tandis que les autres carrières sont encombrées, notre canton ne possède relativement que peu de vétérinaires.

C'est probablement dans le but de faire cesser cette pénurie, signalée par l'organe des conservateurs gruyériens, que notre Conseil d'Etat se met à créer des médecins-vétérinaires.

Jusqu'à présent, un jeune homme qui voulait embrasser cette carrière allait, après avoir fait ses classes, à Lyon, à Berne ou à Zurich, suivre les cours universitaires. Ce n'est qu'au bout de quelques années d'études sérieuses qu'il se hasardait à se présenter devant la commission d'examen. Aujourd'hui, plus n'est besoin d'aller à Lyon, à Berne ou à Zurich se remplir la tête de physique et chimie élémentaires, de botanique, de zoologie, d'anatomie et physiologie, de pathologie et thérapeutique, de pharmacologie et matière médicale vétérinaire, d'hygiène et médecine légale, d'amélioration des races et de police de santé; tout cela n'est que de la fumisterie, de l'argent et du temps perdus.

Aux jeunes gens qui ont l'intention de devenir médecins-vétérinaires dans le canton de Fribourg, je m'en vais leur indiquer la voie à suivre. Je garantis du succès, étant donné que, de par la constitution fribourgeoise, tous les citoyens sont égaux devant la loi.

Premièrement, chers amis, vous faites vos écoles primaires tant bien que mal.

Deuxièmement, vous allez vous engager comme domestique chez un empirique soignant chevaux, moutons, vaches et cochons; si vous en trouvez un qui traite les gens pardessus le marché, vous irez évidemment de préférence chez ce dernier. Une fois en place, vous n'avez qu'à accompagner votre maître, à l'assister dans ses diverses cures et opérations. Au bout de deux ans de ce régime, vous en savez assez pour en imposer au directeur de police et à toute la commission de santé du canton de Fribourg. Sur le préavis de ces messieurs et à l'encontre de toutes les lois et de tous les règlements, le haut Conseil d'Etat vous octroie une patente d'une année, pour des raisons exceptionnelles, il est vrai; mais consolez-vous, plus tard une fois l'université catholique fondée, on y joindra le bonnet de docteur *ubriusque medicinae*. Pour être certain du succès, les postulants feront toutefois bien de ne pas s'abonner à la Gruyère; on pourrait y voir une raison exceptionnelle pour leur appliquer la loi, fût-elle de 1850! *Passé-droit.*

P. S. Comment se fait-il que, dans la commission de santé, il n'y ait que des médecins et pas un seul vétérinaire? Notre bétail n'en vaudrait-il peut-être pas la peine?

**On évitera les contrefaçons**

du véritable Cognac ferrugineux Golliez en vérifiant attentivement chaque flacon qui doit porter le nom de Fréd. Golliez et la marque déposée des deux palmiers.

Le véritable Cognac Golliez compte 14 ans de succès et vient d'être récompensé en 1887 par deux médailles d'or à Paris et Lyon et trois grands diplômes d'honneur au Havre, Vincennes et Boulogne-sur-Mer.

Il convient à toutes les personnes délicates, faibles, frileuses, sujettes au froid de pieds et des mains, et dissipe les pâles couleurs. (H-26-X)

Dépôt général : Pharmacie Golliez à Morat. En vente dans la plupart des pharmacies et bonnes drogueries.

**MISES PUBLIQUES**

Lundi 14 mai courant, dès les 10 heures du matin, devant l'auberge des Adoux, à Epagny, l'huissier soussigné exposera en vente par voie de mises publiques ce qui suit :  
1° Deux juments rouges de 11 ans environ; 2° un char en très bon état; 3° deux harnais; 4° une petite tige et une caisse à gravier.  
Bulle, le 11 mai 1888.  
CORBOUD, huissier.

**Bénichon des Bains de Montbarry.**

Dimanche 27 mai : Bonne musique et danse. Invitation cordiale. I. SEYDOUX.

On demande de suite une apprentie-tailleuse. S'adresser à Céline GObET, tailleuse, à Bulle. [271]

**A. DEMIERRE**

médecin-chirurgien-dentiste, à BULLE [41] sera à Château-d'OEx les 18 et 19 mai.

**A louer :**

Au centre du village de Charmey, un magasin avec chambre et cuisine. S'adresser à Nicolas TORNARE, à Charmey. [273]

**! Pratique !**

Nouvelles machines à polir les couteaux et autres objets. Indispensable pour hôtels, pensions et maisons bourgeoises. — Prix de la machine, 23 fr. — Chez Wehner, serrurier, à Bulle. [269]

A vendre : Une certaine quantité de foin et regain, à distraire. S'adresser au bureau du journal. [638]

